

DÉPARTEMENT DU DOUBS
 Arrondissement de MONTBELIARD
 Canton de MAICHE
 Commune de MONTECHEROUX
 (25190)
 N° INSEE 25393

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de
 conseillers :**

En exercice : **13**

Présents : **10**

Votants : **10**

Absents excusés : **2**

Absent : **1**

Exclus : **0**

Date de
 convocation :

05/12/2025

Date d'affichage :

05/12/2025

Séance du vendredi 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre, le Conseil Municipal de la commune de MONTECHEROUX (Doubs), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Léon BONVALOT, Maire

Présents : Bonvalot Léon, Corneille Peggy, Monnin Thierry, Germain Thierry, Barbarin alexandra, Brandt Serge, Bertrand Christine, Moser Benoît, Petit Antoine, Voisard Damien

Absents excusés : Cuny Christophe, Thrithard Jean Christophe

Absent : Lorenzini Thierry

Secrétaire de séance : Petit Antoine

Objet : 2025-12-04 Crédit d'un poste d'adjoint technique catégorie G2 à 11.50^{ième} /35

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la restitution de la compétence scolaire aux communes à compter du 01/01/2026,

Considérant le transfert de personnel de la compétence scolaire par la Communauté de Communes du Pays de Maiche,

L'exposé du Maire entendu, le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE de :

- CRÉER 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet (11.50^{ième}/35) à compter du 01/01/2026
- METTRE A JOUR le tableau des effectifs
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 025-212503932-20251212-20251204-DE

Berger
Levrault

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération certifiée exécutoire
Télétransmise en Préfecture le :

16/12/2025

Publier sur papier le :

16/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Léon Bonvalot

